

Compte Administratif 2022

Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion ;

Considérant que le résultat constaté s'établit ainsi qu'il suit :

	Résultat Compte administratif 2021	Exercice 2022	Résultat comptable cumulé	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT					
Dépenses		18 637,20€		0€	
Recettes		9 104,29€		0€	
RESULTAT	153 969,42€	-9 532,91€	144 436,51€	0€	144 436,51€

FONCTIONNEMENT

Dépenses		543 695,50€			
Recettes		413 388,06€			
RESULTAT	219 176,06€	-130 307,44€	88 868,62€		88 868,62€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'affecter au Budget Primitif 2023, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31 DECEMBRE 2022		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- 88 868,62€
Total affecté au c/1068		
Déficit à reporter (ligne 002)		-
Excédent à reporter (ligne 002)		88 868,62€
Déficit investissement à reporter (ligne 001)		-
Excédent investissement à reporter (ligne 002)		144 436,51€

Fait et délibéré à Aulnoy-lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.

Centre Communal de l'Action Sociale

Budget Primitif de l'exercice 2023

Vote de subvention

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, a voté les subventions suivantes :

Fonction 5 – Interventions sociales – santé

	Pour mémoire 2022	BP 2023
Secours Populaire.....	3 579,00 €	2 579,00 €
Les restaurants du cœur.....	1 880,00 €	1 880,00 €
Secours Catholique.....	790,00 €	790,00 €
Croix Rouge Française.....	/	162,00€
Unis-Cité.....	1 000,00 €	1 000,00 €

Fonction 6 - Famille

Association ISI.....	6 245,00 €	6 390,00 €
CIDFF	250,00 €	250,00 €
	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/>
<u>TOTAL</u>	13 744,00 €	13 051,00 €

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote :

- Monsieur Marcel ANDOUCHE a quitté la salle au moment du vote de la subvention du Secours Populaire et n'a pas pris part au vote.
- Madame Catherine GOBET a quitté la salle au moment du vote de la subvention d de l'association ISI et n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-Lez-Valenciennes, à la date du 23 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Laurent DEPAGNE.

Compte administratif 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés		219 176,06€		153 969,42€
Opérations de l'exercice	543 695,50€	413 388,06€	18 637,20€	9 104,29€
Total	543 695,50€	632 564,12€	18 637,20€	163 073,71€
Résultats de clôture		88 868,62€		144 436,51€

Analyse du compte administratif présenté en séance

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (pages 11 et 12)

Principales dépenses de fonctionnement ces 4 dernières années

Chapitre	2019	2020	2021	2022
011	89 321,95€	37 873,87€	41 806,15€	90 481,52€
012	306 957,57€	263 346,71€	273 351,11€	415 347,30€
65	30 306,73€	19 955,55€	30 939,36€	26 718,39€

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux.

Cela a concerné, par exemple, le contrat avec l'ESAT Atelier de l'Ostrevent pour une prestations Espaces Verts, une prestation pour le renforcement des équipes HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) ou encore la distribution du Regard Aulnésien.

C'est également dans ce chapitre que l'on prend en charge la prestation du séjour à Molliets, organisé du 18 au 25 juin 2022 ; ou encore le renouvellement des Pass Seniors.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 116,43€

Cette forte augmentation est due aux paiements des prestations ci-dessous (intégrant le nouveau partenariat avec l'Esat), mais également du fait de recrutements de contrats PEC, avec pour conséquence plus d'achat de vêtements de travail et de versements à des organismes de formation.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre doit prendre en compte les évolutions réglementaires et les besoins conjoncturels : la revalorisation des carrières, la GVT qui se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes, des nominations suite à réussite à concours, mais aussi une anticipation de l'augmentation du point d'indice (3,5% au 1^{er} juillet 2022), évoqué lors des débats de la LFI (Loi de Finances Initiale) pour 2023.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 51,95%

Cette forte augmentation est due au transfert de 4 agents de la ville au CCAS, en septembre 2022, sans compter les autres agents (apprenti + PEC).

a. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les secours d'urgence, les aides (dont l'Ucie Services) et les subventions aux associations (ISI, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire)

Entre 2021 et 2022, diminution de 13,64%

Cela est dû à une diminution des aides après une augmentation de près de 112% (année post-covid).

	2021	2022	2023
Secours d'urgence	1 470,40€	1 840,20€	2 199,20€
Aides	6 121,15€	12 994,74€	9 069,13€
Subvention aux associations	12 364€	16 104€	13 744€

Pourquoi 16 104€ en 2022 ?

- la subvention des Restos du Cœur a été compté 2 fois : 1 880€ (il y a eu un rattachement)
- la subvention de 1000€ à Unis-Cité a été payée 2 fois (rattrapage de l'année d'avant)
- + 1740€ (subvention exceptionnelle au Secours Populaire pour les 2 bus Bagatelle)

Les recettes de fonctionnement (page 13)

- Chapitre 74 (Dotations/subventions)

2021	2022
239 814,80€	236 239,88€
Evolution : -1,49%	

- Commune : Subvention de 228 500€

- Département : 7 739,88€ (au lieu de 11 314,80€ en 2021 (missions d'accompagnement))

- **Chapitre 013 (atténuations de charges)** : ce sont notamment les remboursements des salaires des agents municipaux en congés longue maladie ou suite à des accidents de travail ; mais également le versement des services de l'Etat de l'aide pour l'embauche de contrats aidés.

2021	2022
127 241,08€	146 685,94€
Evolution : +5,28%	

- **Chapitre 70 (Prestations de services)** : il s'agit uniquement des recettes Pass Sénior

2021	2022
2 760€ (uniquement les recettes Pass Senior)	24 765,36€ (recettes du pass sénior, du reversement du 1/3 du produit des concessions cimetière, et voyage séniors)
Evolution : + 797,29%	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (page 14)

- **En dépenses** : - **Page 14 : opération 201 (chapitre 21)** :

En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
16 334,16€	0€	21 767,88€	18 337,20€
Achat d'un Kangoo électrique pour les contrats aidés.	aucune opération	Achat d'un aspirateur de voirie Glutton	Achat d'une désherbeuse/balayeuse pour la voirie

Les recettes d'investissement (page 15)

9 104,29€, répartis comme suit :

- 300€ : remboursement d'un prêt
- 8 804,29€ : Amortissements du matériel

Le Conseil d'Administration du CCAS, après que Monsieur le Président se soit retiré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ANALYSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 23 MARS 2023

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Les impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19 ont été encore perceptibles début 2022 et ont marqué durablement certaines recettes de fonctionnement. En outre, les phénomènes d'inflation constatés fin 2021 se sont amplifiés en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine et vont impacter encore davantage 2023.

LES RESULTATS COMPTABLES

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés		219 176,06€		153 969,42€
Opérations de l'exercice	543 695,50€	413 388,06€	18 637,20€	9 104,29€
Total	543 695,50€	632 564,12€	18 637,20€	163 073,71€
Résultats de clôture		88 868,62€		144 436,51€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (pages 11 et 12)

Principales dépenses de fonctionnement ces 4 dernières années

Chapitre	2019	2020	2021	2022
011	89 321,95€	37 873,87€	41 806,15€	90 481,52€
012	306 957,57€	263 346,71€	273 351,11€	415 347,30€
65	30 306,73€	19 955,55€	30 939,36€	26 718,39€

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux.

Cela a concerné, par exemple, le contrat avec l'ESAT Atelier de l'Ostrevent pour une prestations Espaces Verts, une prestation pour le renforcement des équipes HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) ou encore la distribution du Regard Aulnésien.

C'est également dans ce chapitre que l'on prend en charge la prestation du séjour à Molliets, organisé du 18 au 25 juin 2022 ; ou encore le renouvellement des Pass Seniors.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 116,43€

Cette forte augmentation est due aux paiements des prestations ci-dessous (intégrant le nouveau partenariat avec l'Esat), mais également du fait de recrutements de contrats PEC, avec pour conséquence plus d'achat de vêtements de travail et de versements à des organismes de formation.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre doit prendre en compte les évolutions réglementaires et les besoins conjoncturels : la revalorisation des carrières, la GVT qui se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes, des nominations suite à réussite à concours, mais aussi une anticipation de l'augmentation du point d'indice (3,5% au 1^{er} juillet 2022), évoqué lors des débats de la LFI (Loi de Finances Initiale) pour 2023.

Entre 2021 et 2022, augmentation de 51,95%

Cette forte augmentation est due au transfert de 4 agents de la ville au CCAS, en septembre 2022, sans compter les autres agents (apprenti + PEC).

a. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les secours d'urgence, les aides (dont l'Ucie Services) et les subventions aux associations (ISI, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire)

Entre 2021 et 2022, diminution de 13,64%

Cela est dû à une diminution des aides après une augmentation de près de 112% (année post-covid).

	2021	2022	2023
Secours d'urgence	1 470,40€	1 840,20€	2 199,20€
Aides	6 121,15€	12 994,74€	9 069,13€
Subvention aux associations	12 364€	16 104€	13 744€

Pourquoi 16 104€ en 2022 ?

- la subvention des Restos du Cœur a été compté 2 fois : 1 880€ (il y a eu un rattachement)
- la subvention de 1000€ à Unis-Cité a été payée 2 fois (rattrapage de l'année d'avant)
- + 1740€ (subvention exceptionnelle au Secours Populaire pour les 2 bus Bagatelle)

Les recettes de fonctionnement (page 13)

- Chapitre 74 (Dotations/subventions)

2021	2022
239 814,80€	236 239,88€
Evolution : -1,49%	

- Commune : Subvention de 228 500€
- Département : 7 739,88€ (au lieu de 11 314,80€ en 2021 (missions d'accompagnement))

- **Chapitre 013 (atténuations de charges)** : ce sont notamment les remboursements des salaires des agents municipaux en congés longue maladie ou suite à des accidents de travail ; mais également le versement des services de l'Etat de l'aide pour l'embauche de contrats aidés.

2021	2021
127 241,08€	146 685,94€
Evolution : +5,28%	

- Chapitre 70 (Prestations de services) : il s'agit uniquement des recettes Pass Sénior

2021	2022
2 760€ (uniquement les recettes Pass Senior)	24 765,36€ (recettes du pass sénior, du reversement du 1/3 du produit des concessions cimetièrre, et voyage séniors)
Evolution : + 797,29%	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (page 14)

- En dépenses : - Page 14 : opération 201 (chapitre 21) :

En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
16 334,16€	0€	21 767,88€	18 337,20€
Achat d'un Kangoo électrique pour les contrats aidés.	aucune opération	Achat d'un aspirateur de voirie Glutton	Achat d'une désherbeuse/balayeuse pour la voirie

Les recettes d'investissement (page 15)

9 104,29€, répartis comme suit :

- 300€ : remboursement d'un prêt
- 8 804,29€ : Amortissements du matériel

Compte Administratif 2022 - affectation du résultat

Considérant que le résultat constaté s'établit ainsi qu'il suit :

	Résultat Compte administratif 2021	Exercice 2022	Résultat comptable cumulé	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT					
Dépenses		18 637,20€		0€	
Recettes		9 104,29€		0€	
RESULTAT	153 969,42€	-9 532,91€	144 436,51€	0€	144 436,51€

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		543 695,50€			
Recettes		413 388,06€			
RESULTAT	219 176,06€	-130 307,44€	88 868,62€		88 868,62€

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'affecter au Budget Primitif 2023, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31 DECEMBRE 2022	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 88 868,62€
Total affecté au c/1068	
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)	- 88 868,62€
Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 002)	- 144 436,51€

Compte de Gestion 2022

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le Compte de Gestion du comptable.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le Compte de Gestion présente les résultats de celui-ci. Il comporte l'état des consommations de crédits, les résultats budgétaires, la situation financière du CCAS (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 sont concordants.

Après que Monsieur le Président se soit retiré, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de déclarer que le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Comptable Public n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022.

Fait et délibéré à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.

Désignation d'un Président en vue du vote du Compte Administratif de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

Vu l'instruction financière et comptable M14,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS doit élire son Président lors du vote des comptes administratifs,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

- d'élire un membre du Conseil d'Administration en qualité de Président(e) pour le vote du compte administratif 2022.

Madame Rachida BENNAR est candidate.

Cette élection a donné les résultats suivants :

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de présents : 12
- Bulletins exprimés : 15
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Madame Rachida BENNAR : 15 voix

Madame Rachida BENNAR a donc été élue Présidente en vue du vote du Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.

Séjours Séniors en partenariat avec l'ANCV –grille tarifaire

La prochaine destination sera « Les Tourelles » à Asnelle en Normandie avec Cap France du 12 au 16 juin 2023 pour une durée de cinq jours.

Monsieur le Président avait présenté le programme lors du conseil d'administration du 8 février 2023.

Suite à la réunion d'information, nous comptons 41 inscrits : 36 personnes sont éligibles à l'aide ANCV, 5 d'entre elles ne le sont pas.

Monsieur le Président avait présenté la grille tarifaire du séjour, lors du conseil d'administration du 8 février dernier.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maintien de la grille tarifaire, selon les dispositions suivantes (intégrant le supplément individuel pour une chambre individuelle de 70€) :

Prix par personne sans aide	462,60 €
Prix par personne avec aide (161 euros)	301,60 €
Chambre individuelle	70€

Fait et délibéré à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet du Budget Primitif 2023, en prenant connaissance du rapport de synthèse y afférent.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration, le 3 février dernier.

Le Budget Primitif s'équilibre à 476 468,62€ en section de fonctionnement et à 154 976,51€ en investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget Primitif 2023 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 23 mars 2023

Le Président,

Laurent DEPAGNE.